



Ville de Puttrelange-aux-Lacs

Hôtel de ville Tél 03 87 09 60 01
Rue Wilson Fax 03 87 09 55 04

Email : mairie.puttrelange@wanadoo.fr

Puttrelange-aux-Lacs, le 4 mai 2021

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 mai 2021 – 18h00

Présents : M. DECKER Claude, M. VICO Francisco, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antonio, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. BERG Raymond, M. DURAND Gérard, M. POSTAL Dominique, M. GABRIEL Alain, M. SCHNEIDER Pascal, Mme BECKER Coralie, Mme HAMANN Isabelle, M. NEUMANN Jean-Luc, Mme ISLER Charlène, Mme MARTINET Frédérique.

Procurations : Mme SADLER Mélanie à M. VICO Francis, Mme MICHON Isabelle à M. TRINKWELL Jean-Marie, M. MULLER Grégory à M. NEUMANN Jean-Luc, Mlle BARBANO Tiffany à M. DECKER Claude.

Absents : M. MEYER Fernand, Mme OLTMANN Viviane

Le trois mai deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, au Centre d'Action Culturel, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 28 avril 2021 pour la 8^{me} séance du présent mandat.

A 18 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme BECKER Coralie est désignée pour assurer cette fonction.

M. GABRIEL Alain rejoint l'assemblée après l'appel.

1) Demandes de subventions DETR / DSIL / Moselle Ambition

a) Isolation de la toiture de l'Espace Culturel

Considérant que la toiture du Centre Culturel rencontre régulièrement des problèmes de condensation

en raison de la couverture non-isolée du bâtiment,

Considérant que la nécessité de réaliser des travaux d'isolation permettant d'améliorer l'empreinte énergétique du bâtiment et d'assurer son étanchéité,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet d'isolation de la toiture estimées à 41 458.91 € HT,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL pour l'année 2021 une subvention de 20 729.45 € (soit 50 % du montant total), selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	41 458.91 €	DETR et /ou DSIL (Etat)	20 729.45 €	50
		Emprunt / fonds propres	20 729.45 €	50
Totaux	41 458.91 €		41 458.91 €	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS / 4 Mmes ISLER, MARTINET, M. NEUMANN, M. NEUMANN
pour M. MULLER

b) Réhabilitation d'un bâtiment et transformation en maison médicale

Considérant la baisse d'effectifs des médecins dans les prochaines années sur le territoire,

Considérant l'opportunité de réhabiliter un bâtiment communal ayant vocation à accueillir des activités médicales et paramédicales,

Considérant la volonté de la municipalité de créer un pôle médical central dans la commune pour permettre faciliter les démarches des patients et l'exercice des praticiens,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal et de transformation en maison médicale estimées à 615 142 € HT,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL pour l'année 2021 une subvention de 331 096.75 € (soit 54 % du montant total), selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	566 429 €	DETR et /ou DSIL (Etat)	331 096.75 €	54
		DETR / DSIL (déjà acquise)	161 016.85 €	26
MOE	48 713 €	Emprunt / fonds propres	123 028.40 €	20
Totaux	615 142 €		615 142 €	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS / 4 Mmes ISLER, MARTINET, M. NEUMANN, M. NEUMANN
pour M. MULLER

c) Travaux d'isolation, de mise en accessibilité et de mise aux normes de la mairie

Considérant la possibilité de créer une maison France Services,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la mairie,

Considérant les travaux supplémentaires liés au désamiantage des espaces concernés par le projet de mise en accessibilité,

Considérant la non adaptation du bâtiment existant au regard de l'évolution du service public et des objectifs de développement de la ville en tant que bourg-centre,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet d'isolation, de mise en accessibilité et de mise aux normes de la mairie estimées à 912 120.30 € HT,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL pour l'année 2021 une subvention de 364 848.12 € (soit 40 % du montant total), selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,
- de solliciter au titre du dispositif Moselle Ambition pour l'année 2021 une subvention de 273 636.09 € (soit 30 % du montant total), selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	815 850 €	DETR et /ou DSIL (Etat)	364 848.12 €	40
MOE	96 270.30 €	Moselle Ambition	273 636.09 €	30
		Emprunt / fonds propres	273 636.09 €	30
Totaux	912 120.30 €		912 120.30 €	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS / 4 Mmes ISLER, MARTINET, M. NEUMANN, M. NEUMANN
pour M. MULLER

2) Demandes de subventions CLIMAXION

M. le Maire indique que les travaux de rénovation énergétique envisagés sur les bâtiments communaux sont éligibles au plan CLIMAXION de la région Grand Est.

Les dossiers présentés sont les suivants :

- **Travaux d'isolation, de mise en accessibilité et de mise aux normes de la mairie**
- **Réhabilitation d'un bâtiment communal, isolation et transformation en maison médicale**
- **Réhabilitation et isolation du COSEC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les projets présentés ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre du plan Climaxion.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS / 4 Mmes ISLER, MARTINET, M. NEUMANN, M. NEUMANN
pour M. MULLER

3) Servitude d'assainissement dans le chemin de la Ronde

Considérant la mise à jour du plan du cadastre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune, en accord avec les propriétaires, a implanté des conduites d'assainissement destinées à assainir le chemin de la Ronde sur les parcelles cadastrées section 11 numéro 122 et section 1 n° 123 (appartenant à Mme WEBER Sylviane) et section 1 n° 173 (appartenant à Mme ARNSWALD Bénédicte et M. RICHARD Denis).

Conformément au tracé remis par le géomètre expert, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et engager toutes démarches relatives à la constitution de la servitude sur les parcelles section 11 n° 122 et section 1 n°123 et 173.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 avril 2021.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS / 0
--

4) Création d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre

Le conseil municipal, vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement

1. donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
2. autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués,
3. s'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
4. demande au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints: (se servir des plans et des tableaux pour effectuer cette liste).

N° de tronçon	Statut juridique	Nom de la voie	Section	Parcelle (s)
Boucle 14 Etang de Diefenbach				
3	Terrain de sport		58	13 ;12 ;10
4	Rue	Du Zechenetzl	58	94
5	Rives aménagées Etang communal	de Diefenbach	58	430
6	Impasse	Du Saule	58	159
7	Rives aménagées Etang communal	de Diefenbach	58	430
			57	140
8	Rives Etang communal	de Diefenbach	59	2
10	Rives Etang communal	de Diefenbach	59	3
13	Bois Communal	Kleines Allmend	55	2
14	Bois Communal	Kleines Allmend	53	199 ;15
15	Bois Communal	Kleines Allmend	55	2
16	Etang communal	de Diefenbach	54	19
17	Voierie communale		54	117 ;118 ;122
18	Rue	Du Garichfeld	54	83 ;82 ;81 ;80 ; 79 ;77

19	Voierie communale		52	18
20	Bois communal	Grosses Allmend	52	17
21	Chemin rural		51	
22	Chemin rural		51 ;44	
23	Rue	Du Pont	50 ;46 ;48	
24	Rue	De l'Eglise	48	
25	Parking et square		48	27
26	Sentier communal		48	
27	Rue	de la Paix	48	
28	Rue	du Lac	48 ;46	
29	Aire de jeux		16	61
Boucle 15 Diefenbach-Centre de Puttelange				
30	Rue	De l'Eglise	48	
31	Rue	Des Jardins	46	
32	Chemin rural		46	
33	Chemin rural		46 ; 45	
34	Parcelles communales	Rue du Lac	45	128 ;129
35	Rue	du Lac	12 ;45	
36	Impasse	de la Witz	12 ;42	
37	Rue	Des Prés	12 ;42	
38	Rue	Jean Moulin	10	
39	Voierie communale	Centre culturel	11	52
40	Rue	Pierre Pierra	61	
41	Parking communal		61	49
42	Rue	Longue	61	
43	Esplanade	De la Mairie	61	46
44	Rue	Wilson	61 ;9	
45	Rue	Robert Schuman	1	
46	Rue	Des Chalets	9 ;11	
47	Sentier communal		11	207
48	Rue	Des Tuileries	11 ;13	
49	Chemin rural		14	102
50	Chemin rural		14 ;13	
51	Bois communal	Hellenwald	16	13
Boucle 15 Puttelange Centre- Etang du Welschhof				
52	Place	de l'Église	61	28
53	Rue	Jean XXIII	61	
54	Rue	Clémenceau	61	
55	Rue	Mozart	61 ;2	
56	Sentier communal		2	
57	Rue	Bellevue	2 ;35	
58	Rue	De l'Etang	35 ;36	
59	Etang communal	Du Welschhof	35	78
			32	74
			31	17
60	Etang communal	Du Welschhof	31	17
61	Rives aménagées Etang communal	Du Welschhof	63	1
			63	1
			32	74
			37	86
62	Chemin communal		37	114
	Rives aménagées		36	137 ;138
				298 ;292 ;283 ;

63	Etang communal	Du Welschhof	35	92
Boucle 16 Etang du Welschhof -Grundviller				
64	Bois communal	STAUDEN	32	51
65	Bois communal		31	44
66	Voie communale		31	
67	Voierie communale		31	49 ;91
68	Chemin forestier		33	177 ;157
68	Chemin forestier		31	33 ;43
Liaison vers Ernestviller				
71	Bois communal	HOEHWALD	31	45
72	Chemin rural		31 ;30	
73	Rue	Nationale	30 ;29	
74	Rue	Du Bourg	30 ;29	
Liaison vers Guebenhouse				
75	Rue	Pasteur	1 ; 22 ;23	
76	Chemin rural		22 ;23 ;24	
77	Chemin rural		24 ;25	
78	Chemin communal		25	108
79	Passage sous A4		25	103
80	Chemin communal		25	107
80	Chemin communal		26	187
82	Voie communale		26	
Liaison vers St Jean Rohrbach				
83	Impasse	du Grosses Allmend	54	124 ;126 128 ;130
84	Chemin rural		54	
Liaison vers Rémering				
85	Chemin rural		51 ;44	
86	Bois communal	WETHO	44	33

Sur le ban communal de Grundviller

Etang du Welschhof	7	161
---------------------------	----------	------------

Sur le ban communal de Rémering lès Puttelange

Etang du Welschhof	10	132 ;129
---------------------------	-----------	-----------------

5. s'engage à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.

En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

6. s'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS / 0
--

5) Subventions diverses

Point ajourné

Divers et communications

M. le Maire informe :

- de l'avis favorable du comité de programmation LEADER pour un montant 23 708.33 € pour la création du pôle solidaire,
- des élections régionales et départementales,
- poursuite de la vaccination contre le COVID
- de la réparation de la digue de Diefenbach
- du prêt contracté par la mairie de 1 500 000 €
- de la prolongation de la pêche de nuit du 1^{er} juillet au 3 novembre et de la non-application des pénalités de retard en raison des restrictions liées au COVID 19
- des décisions prises

2021-50	JK ELEC	1097.34	22/04/2021
2021-51	PRODIVERT	118.77	26/04/2021
2021-52	MUNSTER	620.16	28/04/2021
2021-53	ASCELEC	250.87	30/04/2021
2021-54	SVH FRANCE	3624.1	30/04/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Le Maire, Claude DECKER

